



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE BASKET-BALL



## PROCES VERBAL REUNION BUREAU TEAMS DU 08/05/2020

Membres du bureau présents : Mmes Chantal DEVILLARD – Martine BOMON – Maryline BACON – Nathalie NAPRIX -MM Pierre NABET – Patrick HERVY – Charles EKAMBY – Henri VILLENEUVE

Invités : Manon BOMON – Jocelyne ARAPOVIC – Arille PERRAULT

### **1 – Ouverture par la Présidente à 17 heures**

Cette réunion de bureau est la première effectuée à distance par le CD92. Elle est justifiée par la situation sanitaire nationale et les mesures de confinement mises en place suite à la pandémie liée au Covid-19. Le système retenu est le logiciel Teams qui permet de se réunir en visioconférence et de partager des fichiers.

La Présidente ouvre la séance en s'assurant que tous les participants soient bien connectés et puissent communiquer.

Elle informe ensuite des décisions détaillées ci-après à passer en Comité directeur et qui doivent faire au préalable l'objet d'un vote des membres du bureau.

### **2- Décisions à soumettre au Comité directeur**

#### a) Arrêt des compétitions

Le Bureau ratifie, à l'unanimité, l'arrêt des compétitions départementales prononcé par la FFBB, en date du 12 mars. Le dernier week-end de compétitions sur le 92 est donc le WE des 7 et 8 mars 2020.

Voir la note n°1 des dispositions fédérales COVID 19.

#### b) Prorogation des mandats des délégués des comités départementaux élus en 2019 pour assister à l'assemblée générale de la FFBB

Cette assemblée aura lieu au Touquet du 15 au 18 octobre 2020.

Eu égard à la situation sanitaire, et devant l'incertitude de la tenue des assemblées générales des comités départementaux, la FFBB a décidé de proroger tous les mandats des délégués élus en juin 2019 jusqu'au 18 octobre 2020.

Etaient désignés :

- Chantal DEVILLARD et Henri VILLENEUVE en tant que délégués titulaires
- Maryline BACON, Martine BOMON et Charles EKAMBI en tant que délégués suppléants

Tous les participants étant disponibles pour l'assemblée d'octobre, la prorogation des mandats est actée à l'unanimité.

c) Tarifs saison 2020/2021

Les tableaux relatifs aux propositions des nouveaux tarifs (cf. PJ) ont été communiqués en amont à chaque participant de cette réunion et sont réaffichés lors de celle-ci pour faciliter le débat.

- **Affiliation 2020/2021** : adoption à l'unanimité sur la proposition de ne pas augmenter la part départementale.
- **Engagements 2020/2021** : adoption à l'unanimité sur la proposition de ne pas augmenter la part départementale.
- **Mutations** : non soumise au vote, les tarifs étant déterminés par la FFBB. Il est à noter qu'ils sont identiques à ceux de la saison 2019/2020.
- **Licence Prêt** : proposition de diminuer, de 2€ la part départementale pour la catégorie U15-U14. Le coût global de cette réduction est évalué à 60 € annuels. Adoption à l'unanimité. La part des U16 et plus restant au même niveau qu'en 2019-2020.
- **Licences VxE Santé Inclusif Tonic** : les tarifs étant imposés par la FFBB, pour la catégorie U18, il n'y a pas de vote. Par contre, adoption à l'unanimité pour ne pas prendre de part, comme demandé par la FFBB, sur l'extension U19 et plus.
- **Licences :**

La Présidente rappelle que la nouvelle offre de licence de la FFBB entamée depuis la saison 2019/2020 se poursuit afin de parvenir à la dématérialisation totale de la licence et une simplification de l'exercice de différentes fonctions.

Ainsi, les différentes familles existantes (joueurs, techniciens, officiels et dirigeants) disparaissent. Un socle commun à tous les licenciés permet d'exercer les fonctions de techniciens, d'officiels (sous réserve des aptitudes médicales et/ou métiers nécessaires) et de dirigeants.

Chaque licencié pourra ensuite personnaliser ses activités en termes de pratiques suivant ses souhaits (joueur compétition (5x5, 3x3, mini-basket) ou joueur entreprise (5x5, 3x3), ou joueur loisir (5x5, 3x3), ou encore pratiquer le Vivre Ensemble (basket santé, basket tonik, basket inclusif).

Les extensions de pratiques permettent toujours la possibilité de prêt vers un autre club et d'obtenir des autorisations secondaires AST (autorisation spéciale de territoire) et ASP (autorisation spéciale de performance qui concerne les CTC et les clubs professionnels).

La licence est toujours composée de 3 parts : fédérale, régionale et départementale. La part départementale du socle est fixée à 7 €, à l'identique de la saison 2019-2020.

La Présidente propose de ne pas augmenter la part départementale sur l'ensemble des licences.

Le comparatif avec la saison 2019/2020 a été fait sur le coût global des catégories en raison des modifications de l'offre de licence et de la séparation de la catégorie U18 avec la catégorie Seniors. La saison prochaine, les U18 sont rattachés avec les U16. Certaines catégories auront une baisse et d'autres une légère augmentation.

L'objectif est atteint puisque la proposition des tarifs de licences pour la saison 2020/2021 entraînera, à nombre équivalent des licences, une baisse globale de la part départementale de 523 € ; ce qui a été vu avec la Trésorière.

Adoption à l'unanimité.

#### **4 - Désignation de la Commission électorale**

L'année 2020 est une année électorale pour toutes les instances de la FFBB.

Cette commission a pour objet de valider les candidatures en vérifiant l'éligibilité des candidats (licenciés depuis au moins 6 mois dans le 92 et ne pas être sous le coup d'une suspension), le respect des délais et l'envoi en recommandé.

**Proposition** : Manon BOMON, Présidente de la Commission électorale, et Katia CLAUDE, membre de la commission.

Adoption à l'unanimité.

#### **5 – Désignation de la Commissions des pouvoirs et du bureau de vote**

Cette commission a pour objet de s'assurer du bon déroulement des opérations électorales et de proclamer les résultats.

La Présidente propose 3 personnes :

- Katia CLAUDE en tant que Présidente
- Mireille Brigitte DARA AKOUAVI
- Manon BOMON

Adoption à l'unanimité.

#### **6 – Nouvelle obligation comptable**

La Présidente informe de la nouvelle obligation comptable pour toutes les associations de valoriser le temps passé par les bénévoles depuis le 01/01/2020.

Compte tenu de notre exercice financier, pour notre association, la date retenue pour la collecte des données est le 01/05/2020.

Il faudra mettre en place un relevé mentionnant le nombre d'heures passées par les bénévoles du CD92 (membres élus du comité, membres des commissions, ...) ; ce nombre d'heures étant valorisé par un taux horaire à déterminer.

Il faut réfléchir à la fréquence de ce relevé et déterminer quel outil mettre en place pour le recueil des données : Doodle, fichier Excel partagé (Google Sheets) ; Manon est chargée de nous faire des propositions.

#### **7 – Ré-affiliations**

La période de ré-affiliation des clubs démarrera le 15/05/2020. Elle sera dématérialisée sous FBI.

Manon a mené une réunion Teams sur le sujet de la dématérialisation le 30 avril, à laquelle plusieurs dirigeants de clubs ont participé. Également, des tutos doivent nous être adressés par la FFBB, que nous transmettrons.

## **8.- Championnats régionaux**

Une réunion avec la Ligue est prévue samedi 9/05/2020 à laquelle participeront Maryline et Arille.

Henri VILLENEUVE a des interrogations sur le projet des nouveaux championnats et sur la façon de déterminer les équipes à proposer pour la montée en région. Faut-il établir un ranking, prendre les classements des championnats ou faire un choix arbitraire ?

Un débat s'ensuit sur la façon de déterminer les équipes qui monteront en région.

Suite à ce débat, et ne connaissant pas l'évolution de la situation sanitaire en septembre, il est décidé d'établir un ranking à la date du 08/03/2020, à la dernière date de journée complète.

## **9 – Résultats PRM – PRF**

La CSR Ile de France désire que nous lui adressions le classement de nos championnats PRF et PRM pour le cas où il faudrait face à des désistements en RF3 ou RM3 (cf. PJ).

## **10 - Informations diverses**

Résultats des championnats de France :

- U15 M et U18 M : JSFN et Union Métropolitans 92
- U18 F : RAC dossier retenu via la CTC
- U15 F : le RAC a eu son dossier refusé mais serait 1<sup>er</sup> sur la liste d'attente

Les 3 CTC ont été validées. Dans la CTC du Mont Valérien, la JSFN s'est retirée.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 19h10.

La Secrétaire Générale,

La Présidente,

**MARYLINE BACON**

**CHANTAL DEVILLARD**